



CH-2010 Neuchâtel, OFS, KS

INFO

KS-02-2025

RECOMMANDATION POUR LA SAISIE DES EXPLOITATIONS ANNEXES DEPUIS L'ENQUETE 2025

Suite à la mise en place du projet [SpiGes](#), la passerelle d'ajustement a été revue. Des précisions sont données pour la saisie des exploitations annexes.

Recommandation pour la saisie des exploitations annexes

Avec l'introduction de SpiGes, la passerelle d'ajustement de la KS a été revue entièrement. Par ailleurs, ces données sont transmises à SpiGes pour des contrôles (comptabilité financière, ajustements et comptabilité analytique) et pour l'élaboration du fichier ITAR_K®.

Pour saisir les exploitations annexes, nous recommandons :

- D'indiquer l'ensemble des charges et produits dans la comptabilité financière de la KS dans la rubrique comptable adéquate.
- De ne pas indiquer les charges et produits des exploitations annexes dans les ajustements de la passerelle de la KS.
- D'indiquer les coûts et recettes dans SpiGes avec le ktr_typ = 10 (exploitations annexes) afin de pouvoir reporter les coûts dans la passerelle d'ajustement d'ITAR_K®.

Informations

www.statistique.admin.ch

Santé » Système de santé » Hôpitaux » Enquêtes »

Statistique des hôpitaux » Aide aux utilisateurs

Lien Internet direct : [Aide aux utilisateurs](#)

Les options suivantes sont problématiques :

Aucune indication des exploitations annexes (ni dans la KS, ni dans SpiGes) : problème au niveau du résultat de l'entreprise par rapport aux données financières.

Les exploitations annexes sont dans la comptabilité financière et déduites dans la passerelle d'ajustement au niveau de la KS : l'aperçu global d'ITAR_K® ne pourrait pas être rempli pour la colonne Exploitations annexes.